

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2020

L'an deux mille vingt, dix-juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire,

L'an deux mille vingt, et le 30 juin, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

Présents : Mrs DAUGA Laurent, REY Philippe, OLIVE-SALOMMEZ David, GASPARD Gauthier, FAURE Olivier, GARCIA Grégory, NAVARRO Jean-François, ABELLAN Pierre, DUPRET Gaël.

Mmes : HOURTAL Eloïse, SIMON Dominique, GUTLEBEN Sandrine, MOURISSARGUES Candy, GAIDI Fatna, GEYNET Christelle, FERNANDEZ Véronique.

Absents : Mme PAULIN Evelyne a donné procuration à Mme FERNANDEZ Véronique.

Mr RENSON Luc a donné procuration à Mme GUTLEBEN Sandrine

Mme MAZELLA DI CIARAMMA Brigitte

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité moins une abstention, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	18
VOTES : Pour	17
VOTES : Abstention	1

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		582 368.42		238 738.03		821 106.45
Opérations de l'exercice	1 354 371.15	1 509 535.45	396 753.64	207 957.67	1 751 124.79	1 717 473.12
Résultat de l'exercice 2019		155 164.30		- 188 795.97		- 3363 1.67
TOTAUX CUMULES	1 354 371.15	2 091 903.87	396 753.64	446 695.70	1 751 124.79	2 538 599.57
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		737 532.72		49 942.06		787 474.78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 737 532.72 €

décide, l'unanimité moins une abstention, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

RÉSULTAT AU 31/12/2018 EXCÉDENT..... 582 368.42 €

AFFECTATION DU RESULTAT..... 0 €

RÉSULTAT AU 31/12/2019 EXCEDENT..... 155 164.30 €

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/2019 EXPLOITATION..... 737 532.72 €
1068- Exécution du virement à la section d'investissement..... 0 € - Affectation complémentaire
en réserves.....0 €
002 - Affectation à l'excédent reporté..... 737 532.72 €
(Report à nouveau créditeur)

BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la commune :

- Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à : 1 990 578.72 €.

- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à

1 056 369.78 €.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité moins une abstention, le Budget Primitif 2020 de la commune.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Décide les effectifs pour la continuité du service dans la limite ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Dit que le tableau des effectifs de la filière du personnel communal sera à compter du 1^{er} Juillet 2020 :

Grade des cadres d'emploi	:	Effectifs
Auxiliaires.....		23
Auxiliaires à durée indéterminée.....		6
Rédacteur		1
Adjoints techniques principaux		5
ATSEM		1

Dit que les crédits correspondants seront prévus au budget principal.

VOTE DES DEUX TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le taux des 2 taxes communales pour l'année 2020.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,

- Approuve cette proposition,

- Décide d'appliquer un taux inférieur à l'inflation de 2019 (1.1%)

- Fixe les taux 2020 ainsi :

Foncier Bâti 2020 : 28,69 %

Foncier non Bâti 2020 : 73,96 %

LEVÉE DE LA SEANCE A 21H00